



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Aide de l'État à la réalisation du prolongement de la ligne 14 à Morangis

Question écrite n° 3057

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur le projet de prolongement de la ligne 14 du métro d'Orly à Morangis, inscrit dans le nouveau schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E), voté le 11 septembre 2024 par le conseil régional. Ce projet représente un enjeu majeur pour le développement des mobilités dans l'Essonne et l'amélioration des déplacements du quotidien pour les habitants de Morangis et des communes alentour. Depuis 2014, les élus locaux se mobilisent pour cette nouvelle gare à Morangis. Alors que le SDRIF-E doit encore être approuvé par décret après son examen par le Conseil d'État, M. le député souhaite connaître les engagements de l'État concernant la programmation et le financement de ce prolongement. Il interroge notamment M. le ministre sur l'engagement de l'État à travers la Société du Grand Paris à accompagner la Région Île-de-France et les collectivités concernées à financer ce prolongement, ainsi que sur les échéances prévues pour l'avancement des études, le lancement des travaux et la mise en service de cette nouvelle section. Enfin, il sollicite des précisions sur la manière dont l'État entend accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de ce projet stratégique, afin de garantir une réalisation dans des délais compatibles avec les besoins croissants des habitants en matière de transports en commun performants et durables.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement engagé en faveur du Grand Paris express, projet de mobilités inédit à l'échelle régionale. La demande de prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à une gare nouvelle située à Morangis, où a déjà été aménagé un site de maintenance et de remisage, avait été formulée dès l'enquête publique de 2015. Ce prolongement n'est toutefois pas inscrit au schéma d'ensemble approuvé par le décret du 24 août 2011 relatif au réseau de transport public du Grand Paris. En conséquence, il serait au préalable nécessaire de lancer une révision du schéma d'ensemble et de prévoir des financements dédiés, en lien avec les collectivités territoriales qui portent ce projet. Par anticipation, des mesures conservatoires ont d'ores et déjà été prises par la Société des grands projets pour permettre en temps utile un éventuel prolongement de la ligne 14 jusqu'à Morangis. La Société des grands projets s'attache en priorité à conduire à leur terme et dans les délais impartis les projets déjà prévus pour la réalisation du réseau du Grand Paris Express tel qu'il est conçu aujourd'hui. En particulier, après la mise en service en juin 2024 des prolongements nord et sud de la ligne 14 conformément à l'objectif de mise en service pour les Jeux olympiques, la Société des grands projets est actuellement pleinement mobilisée pour atteindre l'objectif d'une mise en service d'abord de la ligne 15 sud autour de l'été 2026 puis des autres lignes 16, 17 et 18 conformément à sa feuille de route.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3057

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : [Transports](#)

**Ministère attributaire** : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [7 janvier 2025](#), page 37

**Réponse publiée au JO le** : [15 avril 2025](#), page 2798